

## Du rêve à la réalité – Responsabilités et obligations du club

Le CLUB accepte de fournir le soutien suivant à CHEVROLET pour la durée de la période, **01 octobre 2009 au 30 septembre 2010**, visée par la subvention (un an) :

1. *Participations spéciales.* Les directeurs, directrices, entraîneurs, entraîneuses et/ou athlètes du CLUB pourraient être invités à assister à un maximum de deux événements organisés par CHEVROLET et pourraient être présentés en tant que récipiendaires d'une subvention ***Du rêve à la réalité.***

Les représentants et représentantes du CLUB pourraient être appelés à poser pour des photos à l'occasion de l'événement, en compagnie de dirigeants et dirigeantes de CHEVROLET et/ou autres invités et invitées.

2. *Photos :* Les représentants et représentantes du CLUB pourraient être appelés à participer à des séances de photos. Les séances pourraient réunir d'autres récipiendaires d'une subvention ***Du rêve à la réalité.*** Les photos prises et payées par CHEVROLET deviennent la propriété de CHEVROLET et ne seront utilisées que dans le cadre de la promotion du programme ***Du rêve à la réalité*** et non dans des publicités de véhicules automobiles à caractère général.

3. *Information biographique et sur la performance.* Le CLUB s'efforcera de fournir à CHEVROLET, occasionnellement et sur demande, des renseignements d'actualité de nature biographique et sur les performances, plus particulièrement sur le succès du programme d'entraînement.

4. *Entrevues.* Le CLUB s'efforcera de participer aux entrevues réalisées par téléphone ou autres moyens médiatiques qui pourraient être organisées par l'équipe des relations publiques de CHEVROLET.

5. *Vêtements.* Les représentants et représentantes du CLUB pourraient être appelés à porter des vêtements portant la marque ***Du rêve à la réalité*** de CHEVROLET, fournis par CHEVROLET, lors d'apparitions publiques directement liées au programme ***Du rêve à la réalité.***

6. *Information en ligne.* Le CLUB publiera le logo de CHEVROLET sur le site Web du CLUB (CHEVROLET fournira la maquette du logo) et pourrait être appelé par CHEVROLET à participer de temps à autre à des activités en ligne sur le site Web de CHEVROLET, notamment le journal en ligne, des blogues, des séances de clavardage, des conseils en matière d'entraînement, des entrevues, etc., en guise de soutien au programme ***Du rêve à la réalité.***

## Du rêve à la réalité – Responsabilités et obligations de CHEVROLET et de l'ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS (L'ACE)

1. *Paiement.* L'ACE versera au CLUB cinquante pour cent (50 %) de la somme accordée au CLUB sur réception de la présente lettre d'acceptation signée. Les fonds restants seront remis sur réception du Rapport sur l'activité terminée ci-joint et des reçus pertinents.

Nom du club : \_\_\_\_\_

Représentant ou représentante du club : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_